

Conseil d'administration du 17 mai 2001

Sont présents : Jean Chevalier, Anthony Rigault, Véronique Pincemail et Myriam Pauillac.

Sont excusés : Bénédicte Tasseau et Elisabeth Bühlmann.

Discussion sur le projet de « Commission Recherche » élaboré par Myriam Pauillac, Bénédicte Tasseau et Seydouba Cisse.

Le projet rédigé par Myriam Pauillac et Bénédicte Tasseau se présente de la manière suivante:

Commission Recherche

Objectifs

Le but est de constituer un observatoire sur l'activité professionnelle des archivistes diplômés des universités sur le territoire français afin de[1] :

- d'établir un annuaire général des archivistes diplômés des universités[2] ;
- d'identifier leurs missions et actions dans l'exercice de leurs fonctions, c'est-à-dire déterminer les compétences des archivistes à partir du moment où ils sont en poste ;
- d'examiner leur situation statutaire au sein des organismes publics et privés, ainsi que les salaires qui en découlent, avec une fourchette assez précise des salaires ;
- pour chaque formation, d'identifier les compétences liées aux diplômes de second et troisième cycle ;
- d'examiner l'adéquation ou la non-adéquation entre diplôme et degré de responsabilité ;
- à long terme, d'obtenir des pouvoirs publics la signature de conventions collectives en adéquation aux compétences reconnues ;
- de fédérer l'ensemble des archivistes universitaires au niveau national, en regroupant de fait les trois associations existantes.

Constitution et condition

Sera constitué au minimum de 3 membres dont :

- un président[3] ;
- un secrétaire général ;
- un trésorier[4].

Un membre au moins fera partie du conseil d'administration de l'Aedaa. Jean Chevalier propose que le président ou responsable de la commission appartienne au conseil d'administration.

Afin de lui garantir une autonomie de travail, cette commission sera libre de :

- s'octroyer un nom, en adéquation avec celui de l'association de l'Aedaa
- choisir les membres qui la composent et son président ou responsable ;
- déterminer son temps d'utilité, sachant que l'association se réserve le droit de limiter le temps de la commission ;

- de proroger ses objectifs ;
- de jouir d'un compte en son nom propre sur lequel le trésorier de l'Aedaa aura un droit de regard[5] ;
- rechercher aides et financement en son nom pour aider à la réalisation de ses objectifs. Les recherches devront se faire au nom de l'Aedaa, puis au nom de la Fédération dans un second temps.

En temps qu'organe sous-jacent de l'Aedaa, la commission s'engage à remettre au président de l'association :

- un bilan annuel de ses activités et des résultats qui en découlent
- un bilan annuel de ses opérations comptables faisant apparaître l'état général de sa situation financière.

Jean Chevalier signale que les bilans devront être faits non pas de façon annuelle, mais lors de chaque Conseil d'administration et de chaque Assemblée générale.

Moyens et actions

- Prise de contact avec les associations de Mulhouse et Lyon afin de les convier à constituer des commissions ou groupes de travail dont les objectifs seront les mêmes.
- Obtenir une liste complète des diplômés par site de formation. Chaque responsable des trois commissions devra effectuer cette tâche pour son site de formation.
- Elaborer un questionnaire, commun aux trois formations, qui sera distribué aux commissions de chaque site. Les commissions seront chargées de les faire parvenir à leurs diplômés.
- Elaborer une grille de dépouillement et d'analyse de nos résultats.
- Rassembler nos résultats en un seul document.
- Publication et mise en ligne des résultats.

Bilan

La discussion s'est orientée sur le nom de la commission. Les noms de *Commission d'étude de la profession* ou *Commission-observatoire sur l'activité professionnelle* ont été proposés mais n'ont pas « soulevé d'enthousiasme général ». La discussion reste en suspens.

Il a été décidé que Jean Chevalier enverra un mot sur la liste de discussion du Conseil d'administration de l'Aedaa, pour informer « qu'un groupe d'étudiants envisage de créer une commission d'observation sur l'activité professionnelle ».

De plus, afin de pouvoir donner les noms du « bureau de la commission » et les personnes y participant, la commission ne sera créée officiellement qu'en septembre. Jean Chevalier soumettra donc au vote par « oui » ou « non » les membres du Conseil d'administration sur leur accord de principe sur ce projet d'une nouvelle commission.

Après le départ de Myriam Pauillac, deux autres points ont été abordés.

Commission annuelle

Pour la mise en place de l'annuaire l'année prochaine, il a été décidé que pour le mois de juillet, un questionnaire devra être élaboré afin d'être transmis à Madame Poinssotte avant la rentrée universitaire et avant les inscriptions. Ce questionnaire s'élaborera, si possible, selon un système de cases à cocher. Véronique Pincemail enverra un mot à tous les responsables de commissions pour leur demander s'ils ont des idées de questions à mettre dans le questionnaire. Ces questions serviront à mieux cerner les adhérents et à voir s'ils peuvent être intéressés par l'une ou l'autre des commissions.

Questions générales

La préparation de l'association à la rentrée prochaine a été évoquée. Il a été proposé des dates pour les fêtes de l'année 2001-2002:

- 1)-sortie de rentrée en septembre-octobre, associant les DESS fraîchement diplômés ;
 - 2)-une fête la dernière semaine de cours avant Noël ;
 - 3)-une fête vers la fin mars, avant les vacances de Pâques (départ en stage des DESS).
- Jean Chevalier souhaite que la prochaine réunion du Conseil d'administration se fasse par le site Internet à défaut de pouvoir se faire physiquement.

La prochaine réunion du bureau a été fixée provisoirement au vendredi 8 juin à 17h30, avec comme objectif de continuer à préparer l'année prochaine.

[1] Ceci se rapporte à la méthode d'enquête. Jean Chevalier souhaite mettre en évidence le rôle de « l'observatoire » de la future commission. Un projet de fédération est évoqué, concernant une mission divisée en trois pôles suivant les trois universités (Lyon, Mulhouse et Angers) qui fusionneraient pour établir une commission générale.

[2] Les diplômés de l'Ecole des Chartes ne sont pas concernés par cet annuaire.

[3] Le nominatif de « président » est discuté car il rappelle trop le titre du président de l'AEDAA. Jean Chevalier propose le titre de « Responsable ».

[4] Pour les mêmes raisons, Jean Chevalier propose le titre de « comptable ».

[5] Ce point semble difficile à réaliser car en opposition avec les statuts actuels de l'AEDAA. Jean Chevalier propose que la future commission fasse son propre budget, mais la signature des chèques ne pourra être réalisée que par le trésorier de l'Aedaa.